

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE
COMMUNE DE LOUANS

Compte rendu de séance
Séance du 25 Mars 2019

L' an 2019 et le 25 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. VAH Jean-François, M. FOUSSIER Fabien, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic.

Excusé ayant donné procuration : M. BROUSSEAU Hubert à M. VAH Michel.

Excusé(s) : M. BARON Benoist, M. LEROUX Eric.

Absent : M. PLOTON Pascal.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 16/03/2019

Date d'affichage : 19/03/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé secrétaire : M. FOUSSIER Fabien.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- I - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 février 2019
- II - Demande de subvention au titre des amendes de police
- III - Demande d'inscription d'un enfant à l'école de Veigné
- IV - Modification de la liste des adhérents au SIEIL
- V - Convention ACTES
- VI - Demande de soutien financier
- VII - Questions diverses

I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 11 février 2019

Le compte-rendu de la session du 11 février 2019 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité des présents.

II - Demande de subvention au titre des amendes de police

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Elle propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération suivante :

- création d'une liaison douce pour piétons et cyclistes, le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 111 167,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

III - Demande d'inscription d'un enfant à l'école de Veigné

La demande émane d'un parent, futur habitant de la commune, souhaitant inscrire à la rentrée 2019/2020, son enfant à l'école élémentaire des Gués à Veigné, pour une question de mi-chemin entre son domicile et celui de la mère.

Vu la délibération du 05/05/1999,

Considérant :

- qu'il est toujours prioritaire de maintenir les effectifs scolaires,
- que l'école de Louans dispose de la structure pour accueillir les enfants depuis la maternelle (3 ans) jusqu'au CM2 avec les services associés de cantine, garderie matin et soir
- que la Commune de Louans accueille des enfants des communes voisines sans demander de participation financière

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents (9 voix "contre" et 1 abstention), rend un avis défavorable à la scolarisation de cet enfant ailleurs qu'à l'école de Louans.

En tout état de cause, la Commune de Louans ne participera pas aux frais de scolarisation.

A la majorité (pour : 0 contre : 9 abstentions : 1)

IV - Modification de la liste des adhérents au SIEIL

Le Comité Syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 11 décembre 2018 les modifications statutaires qui portent notamment sur l'adhésion de la communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire pour l'éclairage public à compter du 23 octobre 2018.

En application de l'article L 5211-18 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre, et ce dans un délai de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE l'adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire pour l'éclairage public à compter du 23 octobre 2018.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

V - Convention ACTES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le déploiement de la télétransmission au contrôle de légalité,

CONSIDERANT que la télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs,

CONSIDERANT que la commune est désireuse de participer activement à ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement de l'administration électronique,

CONSIDERANT que pour mettre en oeuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Sous-Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

CONSIDERANT que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature,

Délibère et,

- **APPROUVE** les termes de convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la transmission des actes,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

VI - Demande de soutien financier

Le comité de défense des usagers du site hospitalier du Blanc par courrier en date du 10 février 2019, sollicite une demande de soutien financier pour les actions juridiques.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter sur le versement de ce soutien financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas verser de participation financière au comité de soutien des usagers du site du Blanc.

A la majorité (pour : 0 contre : 10 abstentions : 0)

VII - Questions diverses

- a) Compte rendu réunion du Syndicat transport scolaire du Lochois
- b) Ecole : problème factures non réglées
- c) Terrain Ouvrard : l'euro symbolique
- d) Recensement de la population : 677 habitants, 311 logements, 37 logements vacants

En mairie, le 26/03/2019
Le Maire
Micheline GOUGET